



ARTe[F]act

(ART Et Formation en ACTes)

1, rue du Tonkin - 69100 Villeurbanne - contact@sauvonslenseignementartistique.fr

<http://www.sauvonslenseignementartistique.fr/>

Villeurbanne, le 25 mars 2010.

À : Direction Générale de la Création Artistique
Monsieur Georges-François Hirsch, Directeur Général
62, rue Beaubourg – 75003 Paris

Copie à : Monsieur le Ministre de la Culture et de la
Communication
Frédéric Mitterrand
3, rue de Valois – 75033 Paris Cedex 01

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons bien reçu votre courrier du 17 février 2010 en réponse à notre lettre ouverte et nous vous en remercions. C'est avec plaisir que nous acceptons de participer au dialogue entre les représentants de l'ensemble des acteurs concernés par la réforme de l'enseignement supérieur dans le domaine artistique. Nous serons donc présent à la réunion d'échange que vous proposez. Il serait bon de fixer assez rapidement une date pour que cette réunion puisse avoir un sens au regard des échéances de votre réforme. Il serait peu agréable de participer à une réunion pour entériner simplement par notre présence des textes publiés quelques jours plus tard. Nous sommes sûrs que telle n'est pas votre intention, mais nous sommes parfois tributaires de certaines lourdeurs administratives et il nous faudra avoir le temps d'organiser notre disponibilité.

La structuration de l'enseignement supérieur musical dans le contexte de l'Europe et des spécificités françaises est d'une très grande complexité. Aussi la teneur de votre courrier suscite de notre part toute une série de questions importantes concernant l'avenir des pratiques musicales dans notre pays. C'est ce questionnement que nous vous soumettons ci-dessous en souhaitant qu'il soit la base d'un débat très large. C'est notre conviction profonde que la réforme de l'enseignement supérieur ne doit pas se faire sans une réflexion approfondie au préalable et sans prendre en considération les avancées effectuées dans ce domaine depuis une cinquantaine d'année.



1. Questions concernant la multiplicité des pratiques artistiques aujourd'hui

Vous nous faites part de votre souhait de développer des « établissements d'enseignement supérieur (...) en capacité d'offrir des cursus diversifiés ». Cette approche prend en compte la très grande diversité des pratiques musicales et elle va tout à fait dans le sens de nos préoccupations. Mais elle appelle un certain nombre de questions essentielles pour qu'une telle multiplicité soit garantie :

- Qu'entendez vous par « cursus diversifiés » ? Est-ce une simple juxtaposition de disciplines (peu enclines chacune dans leur coin à favoriser la diversité) ?
- Est-il envisageable que des musiciens puissent développer un DNSPM mélangeant plusieurs esthétiques, c'est-à-dire indépendamment des champs disciplinaires strictement définis (instruments, voix, champ esthétique, etc.) ? Qu'en est-il des pratiques de plus en plus fréquentes « sur scène » qui sont le résultat de métissages esthétiques ?
- Quelles sont les dispositions qui garantissent aujourd'hui l'intégration de toutes les esthétiques dans le cadre d'un enseignement supérieur relevant du secteur public ? Est-on en présence d'une diversité de situation dictée par l'existant au niveau local ? Y a-t-il des dispositions pour s'assurer que certaines pratiques musicales ne soient pas mises sous la coupe du secteur commercial ?
- Est-ce que toutes les esthétiques auront accès, dans le cadre des CNSMD, à un Master ? à une formation au CA ? à un Doctorat ?

2. Questions concernant les rapports des pratiques artistiques et de la médiation

Vous considérez qu'il n'y a pas « d'association obligée entre activité artistique, transmission et médiation ». On ne peut qu'être d'accord qu'il n'y a pas dans ce domaine de contrainte d'obligation. Toutefois on ne peut ignorer que de plus en plus souvent les groupes de musiciens sont obligés de développer des activités de transmission et de médiation dans le cadre même de leurs prestations sur scène.

- Faut-il rappeler à ce sujet que les actions de médiation et d'animation font partie du cahier des charges exigé par le Ministère de la Culture quand il donne des subventions à un ensemble dont la mission est de se produire sur scène ?



- A quel endroit dans le dispositif d'enseignement supérieur, une telle liaison entre pratique artistique, transmission et médiation peut exister ? Pourrait-on imaginer qu'un cursus, dans les perspectives de cette diversité et dans le cadre d'un DNSPM, ne serait-ce que dans un seul endroit en France, s'adresse à une association obligée entre activité artistique, transmission et médiation ?

3. Questions concernant la notion de cursus séparés

Vous mettez l'accent sur la nécessité d'envisager des cursus séparés pour des métiers bien définis. Dans ce sens, vous écrivez « être artiste est un métier à part entière » et vous prenez soin de dire que la transmission et la médiation ne font pas partie de ce métier. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec cette conception, à condition que le métier d'artiste « sur scène » ne soit pas le seul à être reconnu comme nécessitant un cursus intégré.

- Etre enseignant dans le domaine artistique est-il un métier à part entière ? Et si oui y a-t-il nécessité d'un cursus séparé ?
- Si vous pensez que les cursus menant à des métiers distincts doivent rester séparés, au nom de quoi proposez-vous d'amputer les formations existantes à l'enseignement des éléments les plus importants de leur programme, alors que l'enseignement reste le débouché principal des musiciens ? En organisant l'obtention du DE dans la foulée du DNSPM, en intégrant les éléments les plus importants du DE dans le DNSPM, n'est-on pas de fait dans une logique d'un seul cursus unifié « scène + enseignement » ?
- Dans les logiques de médiations et de transmission, le contenu artistique ne doit-il pas être pris en compte ? Les manières de faire, d'apprendre et de pratiquer la musique, les arts, liées à l'enseignement ne sont-elles pas distinctes du cadre très spécialisé des professionnels qui jouent « sur scène », même si bien sûr il y a des liaisons évidentes ?

Vous affirmez que les « missions assurées aujourd'hui par les Cefedem seront non seulement maintenues, mais élargies » dans des perspectives d'autonomie.

- Qu'en est-il alors de l'arrêté permettant aux directeurs des pôles d'enseignement supérieur d'amputer toute partie du programme de formation au DE considérée comme redondante ?



4. Questions concernant la démocratisation de l'accès aux pratiques artistiques

- Comment envisagez-vous de poursuivre l'effort de démocratisation de la musique en France, objectif qui est énoncé comme une des priorités de l'actuel Ministère de la Culture ?
- Quels sont les dispositifs prévus dans le cadre de l'enseignement supérieur pour s'assurer que les enseignants des petites écoles de musique (90% des professionnels enseignants, structures territoriales et associatives confondues, 10% seulement exerçant en CRD et CRR), puissent acquérir les outils artistiques et pédagogiques nécessaires pour prendre en compte la totalité de la population qui souhaite accéder à une pratique artistique et à travers cette pratique, accéder à une culture artistique ? Quels sont les dispositifs envisagés pour que cette démocratisation passe par le développement de la formation de cadres issus des classes les plus défavorisées ?
- Comment envisagez-vous que des étudiants strictement formés à une discipline ultra spécialisée, puissent faire face sans formation aux exigences beaucoup plus généralistes contenues dans le dernier schéma directeur du Ministère de la Culture pour les écoles de musique (encadrement de projets d'élèves, accent mis sur les pratiques collectives, sur des travaux d'atelier, etc.) ? Comment envisagez-vous que des étudiants formés à une discipline ultra spécialisée vers le secteur professionnel de la production artistique sur scène, puissent sans formation (alliant l'artistique et le pédagogique) encadrer des pratiques amateurs ? Comment envisagez-vous que des étudiants formés à une discipline exclusivement tournée vers l'interprétation puissent sans formation artistique et pédagogique aider les élèves des écoles de musique à écrire leur propre musique, à inventer dans le cadre de leur pratique et à improviser ?

5. Questions concernant le rapport entre formation initiale et formation continue

Dans l'état de complexité du monde d'aujourd'hui, la formation permanente tout au long de la vie est d'une grande importance. Mais elle ne peut s'inscrire significativement que par rapport à la définition d'une formation initiale supérieure solide, tant dans le domaine de la pratique artistique que dans celle du métier de professeur de musique.



La formation au DE « dans la foulée » du DNSPM semble s'inspirer fortement d'une confusion avec la formation continue, le DE sur épreuves et la VAE. Les personnes ayant une pratique professionnelle de deux années pourront apparemment relever de la formation continue : c'est le cas de la presque totalité des étudiants des Cefedem.

- Cela voudrait-il dire que la presque totalité des étudiants des Cefedem relèveraient dorénavant de la formation continue ?
- Quels sont les mécanismes d'une distinction entre formation initiale (à plein temps), formation continue et formation permanente ?

Voici quelques unes des questions suscitées par votre courrier...

En attente du moment de dialogue et d'échange sur ces sujets, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos considérations distinguées.

Le bureau d'ARTE[F]act :
Didier Puntos, Président.
Claire Haranger-Segui, Secrétaire.
Nicolas Sidoroff, Trésorier.

